AREQ Le mouvement des retraité(e)s CSQ

Québec, le 17 novembre 2023

Monsieur François Legault,
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

**Objet : Je demande votre appui pour freiner la réforme Dubé (Projet de loi nº 15)**

Monsieur le Premier Ministre,

Le mois dernier, l'AREQ a joint sa voix à plus de 250 autres organisations québécoises de tous horizons (médical, communautaire, syndical, coopératif) pour dénoncer l'absence évidente de consensus autour du projet de loi nº 15, *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*.

En tant qu'organisation de défense des droits des personnes aînées, nous vous interpellons aujourd'hui afin de vous demander de faire marche arrière avec ce projet de loi centralisateur qui n'améliorera pas l'accès aux soins dont nous avons besoin. Dans le cas contraire, le gouvernement du Québec fera face à la grogne populaire d'une société qui voit s'étioler le système de santé qu'elle a fièrement érigé il y a une soixantaine d'années.

Vous n'êtes pas sans savoir que le projet de loi nº 15 vient chambouler plusieurs pans du réseau de la santé et des services sociaux québécois. L'AREQ s'oppose à l'hypercentralisation, à la perte de démocratie et à l'opacité à venir dans la gestion du réseau. Notre organisation se questionne sur la prise en compte des réalités locales ainsi que sur l'instrumentalisation des organismes communautaires en santé et services sociaux. Nous nous inquiétons de ce que prévoit le projet de loi nº 15 quant à l'encadrement de la pratique sage-femme ainsi que sur la difficulté pour les employé.e.s de développer un sentiment d'attachement à cette mégastructure, à la bureaucratisation et à la perte de sens qu'elle générera inévitablement. Mais d'abord et avant tout, c'est la privatisation de notre système de santé qui nous pousse à vous interpeller aujourd'hui.

Dans les dernières années, les gouvernements successifs ont laissé la porte grande ouverte à la mise en place d'un réseau de santé privé parallèle. D'ailleurs, le *Globe and Mail* présente le Québec comme le champion de la privatisation des soins de santé au Canada : 642 médecins québécois (dont 432 médecins de famille) pratiquent exclusivement dans le système privé alors que pour tout le reste du Canada ils ne sont que 12[1] !

[1] Tu Thanh Ha et Yang Sun, « Why more Quebec family doctors are leaving the public health system », *The Globe and Mail*, 8 et 9 août 2023

AREQ (CSQ)
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Tél. : 418 525-0611/1 800 663-2408 Téléc. : 418 525-0769 Courriel : info@areq.lacsq.org Internet : www.areq.lacsq.org

Qu'en serait-il de notre temps d'attente si ces 642 médecins travaillaient dans le secteur public? Et si le personnel qui les accompagne faisait de même, à quels services aurions-nous à nouveau accès?

Avec le projet de loi nº 15, votre gouvernement choisit d'orchestrer un système où l'État subventionne les compagnies privées pour qu'elles dispensent des soins de santé. On rassure la population en lui disant qu'elle n'aura rien à payer, car ce sera couvert par la carte soleil, mais nous ne sommes pas dupes, ce sont les Québécoises et les Québécois qui collectivement devront assumer des coûts beaucoup plus élevés en santé afin de couvrir la portion de profits inhérente à la médecine privée. De plus, la carte d'assurance-maladie ne paiera pas indéfiniment ces soins privés. Elle nous est d'ailleurs déjà de moins en moins utile pour recevoir des services en GMF. Devrons-nous nous endetter pour accéder à des soins de qualité?

Le détournement des patients vers les soins privés ne soulage pas le réseau public, il est plutôt à la source des problèmes d'accessibilité. Les travailleurs de la santé ne poussent pas dans les arbres, chaque travailleur au privé est un travailleur perdu pour le réseau public. Et les soins dans le marché privé ne visent pas à répondre aux besoins populationnels, à prévenir la maladie, mais bien à maximiser le profit en augmentant le volume d'interventions réalisées trop souvent pour les cas les moins urgents ou complexes.

Le projet de loi nº 15 accélérera le développement de la médecine privée au Québec. La santé n'est pas une marchandise, c'est un droit fondamental. Vous avez le pouvoir d'accélérer ou de freiner l'effritement de l'accès aux services accessibles, gratuits et universels.

Resterez-vous les bras croisés devant la destruction de notre système de santé et de services sociaux en adoptant le projet de loi nº 15? Sachez que nous, nous le défendrons sans relâche!

En espérant que votre engagement envers vos concitoyennes et concitoyens et que votre dévouement au service public vous inciteront à prendre cette question au sérieux. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Micheline Germain
Présidente

c. c. Coalition solidarité santé
Monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé
Monsieur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux
Madame Sonia Bélanger, ministre déléguée à la Santé